

Cérémonie officielle des AEPS réalisés dans le cadre du Programme d'Application de la
Réforme
4 juin 2009 à Pissila

Projet de discours

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique, et des Ressources Halieutiques,
Messieurs les Gouverneurs de Région,
Mesdames et Messieurs les directeurs centraux,
Monsieur le Maire de Pissila,
Chers collègues Partenaires Techniques et Financiers

...

Je suis particulièrement heureux de participer ce matin à cette cérémonie officielle marquant l'achèvement des réalisations du Programme d'Application de la Réforme du système de gestion des ouvrages hydrauliques en milieu rural et semi-urbain. C'est aussi l'occasion, pour nous, de relire presque sept années d'efforts partagés

En 2002, l'AFD a accordé au Burkina Faso une subvention de 5,4 milliards de FCA (8,2 millions d'euros) pour le financement de ce programme pilote sur 13 provinces.

C'est un programme dont la vocation était de tester, en grandeur réelle, une mise en application concrète de l'ambitieuse Réforme du dispositif de gestion des ouvrages hydrauliques adoptée par les autorités burkinabé dès 2000.

Cette réforme avait été réfléchi et élaborée pour résoudre la difficile question de la durabilité des investissements dans le domaine de l'hydraulique et de la pérennité du service de l'alimentation en eau en milieu rural et semi-urbain.

Ses principes fondamentaux sont ainsi :

- (i) la généralisation du paiement de l'eau,
- (ii) le renforcement de l'implication du secteur privé et
- (iii) la responsabilisation des collectivités locales dans la gestion des infrastructures.

Ce programme a donc été conduit sous la maîtrise d'ouvrage de la DGRE ; il a bénéficié de l'appui continu d'une maîtrise d'œuvre privée, confiée au cabinet français ANTEA, qui s'est assuré, tout au long du projet, du bon déroulement des actions d'animation et de formation ainsi que du suivi des travaux.

Au démarrage de l'opération, déjà trois ans d'efforts et de collaboration entre la Direction Générale des Ressources en Eau, ses différents services et l'Agence française de Développement ; cela paraît long mais c'était nécessaire pour adapter le projet au contexte institutionnel de la décentralisation et amorcer son démarrage effectif.

Ensuite, le programme s'est déployé sur le terrain à partir de 2006 ; puis ces quatre dernières années, il a mené un travail intense de concertations, de séances d'informations et de formations à destination des acteurs locaux ; enfin il a conduit une campagne d'investissements physiques pour aboutir au dispositif que nous célébrons ce matin et dont on peut mettre en évidence certaines caractéristiques essentielles :

- C'est un dispositif au centre duquel se trouvent désormais les communes comme maître d'ouvrage du service public de l'eau, et ce conformément aux compétences qui lui ont été transférées dans le cadre du processus de décentralisation.
- C'est un dispositif qui associe les usagers de l'eau à la gestion de proximité du service de l'eau mais dans des conditions adaptées à chaque type d'ouvrages,
- Un dispositif enfin qui confie au secteur privé des tâches précises d'exploitation et de gestion dans le cadre de relations contractuelles claires

C'est sur cette base, Monsieur le ministre, qu'on peut constater aujourd'hui que les résultats obtenus sont appréciables :

Ainsi, pour ce qui est de la gestion du parc de forages équipés de pompes manuelles (les points d'eau modernes), le programme PAR a travaillé dans l'intégralité des 4 provinces de la Région du Sahel (Soum, Oudalan, Yagha et Seno) ainsi que dans la province de la Gnagna dans l'Est.

Dans l'ensemble de ces 33 communes :

- Les conseils municipaux ont été formés avec l'appui du programme ;
- Des associations d'usagers de l'eau ont été mises en place dans l'ensemble des 1000 villages administratifs de ces 33 communes ; et ces associations ont été reconnues officiellement par les autorités administratives, ont été formées et ont reçu des communes un mandat pour gérer les points d'eau ;
- Les communes ont, par ailleurs, recruté, après appel d'offre, des artisans-réparateurs, accrédités par les services techniques, qui interviendront à la demande des Associations d'usagers pour des réparations en cas de panne et qui suivront de manière régulière l'état du parc communal de pompes.

D'autre part, la réhabilitation de 345 Points d'eau et la réalisation de 84 nouveaux Points d'eau ont permis de donner accès à l'eau potable à près de 130.000 personnes dans les villages.

Enfin, dans les 8 autres provinces de la zone test du PAR, des sessions d'information et de formation jusqu'au niveau communal ont été mises en œuvre ; pour la suite, d'autres partenaires (l'ONG Plan Burkina, le programme danois PADSEA, etc....) se sont engagés à mettre en place le dispositif complet, jusqu'au niveau villageois avec les Association d'Usagers.

Pour ce qui est de la gestion des mini-réseaux en milieu semi-urbain (AEPS), le projet aura finalement travaillé sur 15 mini-adductions d'eau, avec environ 80 bornes-fontaines donnant accès à l'eau potable à plus de 40.000 personnes, si on compte 500 personnes par borne fontaine.

Mais dans le cas des mini-réseaux AEPS, il a été fait le choix de recourir à une procédure innovante (prévu dans la réglementation burkinabé), consistant à confier à la même entreprise, pour chacun des deux lots de mini-réseaux, la réhabilitation, la construction de nouveaux systèmes et l'exploitation de ces systèmes. L'avantage de cette procédure est d'impliquer les futurs exploitants, dès la conception des travaux, ce qui les incite à un dimensionnement optimal des infrastructures. Les communes et les deux entreprises concernées (PPI et Vergnet-FasoHydro) entament donc aujourd'hui ce qu'on peut appeler un partenariat public-privé pour une durée d'au moins 7 ans.

Ce partenariat nous semble extrêmement prometteur et devra être consolidé dans les prochaines années. Les communes ont dorénavant des partenaires techniques compétents et motivés à leur côté qu'elles devront mettre à profit pour la mise en œuvre de leur plan communal de développement en matière d'eau et d'assainissement.

Il me semble également important de rappeler que l'implication des ces deux opérateurs privés n'a été rendue possible que parce que les communes ont accepté de mutualiser leurs intérêts : c'est ce qui permet à l'opérateur de proposer un prix de vente de l'eau identique pour chacun des centres et d'équilibrer son compte d'exploitation. Cette mutualisation des intérêts une expérience prometteuse qui offre des perspectives pour l'avenir de l'intercommunalité au Burkina Faso.

En conclusion, Monsieur le Ministre, il me semble que malgré diverses difficultés, le PAR a réussi à jouer son pleinement sa vocation de programme pilote. Les acquis de ce programme, les éléments de capitalisation qui en sont tirés et l'ensembles des outils opérationnels qui ont été élaborés constituent aujourd'hui une référence nationale en matière de gestion des infrastructures hydrauliques ; ils sont d'ailleurs repris comme autant d'outils aujourd'hui disponibles pour la mise en oeuvre du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PNAEPA).

Je voudrais aussi saluer ici la très forte mobilisation des communes et des populations bénéficiaires de ce programme. Leurs contributions financières ont été conséquentes et seront utilisée au cours de la prochaine année pour prendre en charge un dispositif d'appui conseil post-projet aux communes, appui qui démarrera dès les prochains jours.

C'est donc sur ces bases très prometteuses que l'AFD envisage de poursuivre dès 2009 son appui à la mise en œuvre du PNAEPA en milieu rural et semi-urbain.

Je vous remercie de votre aimable attention.